6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893 — Fondé en 1893

Téléphones { à LILLE N° 1.62 — à ROUBAIX N° 3.78 — à LENS N° 1.62

ABONNEMENTS — 3 Mois / 6 Mois / 1 An
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Jeudi 29 Novembre 1906

DIMANCHE PROCHAIN

Nous commencerons la publication d'un nouveau Feuilleton :

FIEVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

Œuvre puissante, tragique, émouvante entre toutes, et qui est l'un des plus remarquables chefs-d'œuvre du roman contemporain.

LES FAITS DU JOUR

Les Ministres se sont réunis en Conseil de cabinet sous la présidence de M. Clemenceau. — Briand a fait approuver un projet portant abrogation de la loi Falloux. — Le général Picquart a annoncé la réduction des périodes d'instruction pour les réservistes et territoriaux.

M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice a adressé aux procureurs généraux une circulaire relative aux honoraires des offiiers ministériels.

Le ministère espagnol est démissionnaire.

Un mortel accident de mine s'est produit à Avion.

A Blanc-Misseron, un ouvrier verrier a été assommé à coups de bouteille.

M. Delalé a entendu de nouveaux témoins dans l'affaire du bureau de recrutement de Lille.

Gambetta

A peine la tombe s'est-elle refermée sur la dépouille de Mme Léonie Léon, que l'on parle déjà de publier la correspondance intime échangée entre Gambetta et son amie de Ville-d'Avray.

Mme Léris-Gambetta, sœur de Léon Gambetta, a l'intention formelle de s'opposer à cette publication ; c'est son droit.

Mais il n'a rien été publié sur Gambetta qui puisse alarmer sa famille. Les petits billets mis récemment à jour ne le désignent, dans son privé, que comme un esprit très primesautier et plus ouvert qu'on ne l'aurait cru, aux beautés de l'art ; ils sont tout à son avantage. Alors pourquoi ce brusque interdit ?

Le nom de Mme Léonie Léon avait fini par s'effacer de la mémoire de la foule, qui, cependant, l'avait obstinément associé, et non sans une mystérieuse ampleur, à la mort de Gambetta. C'était cette femme — l'amie très chère et très fidèle — qui était aux Jardies, à ses côtés, quand par maladresse le tribun se blessa. Notre amour du romanesque a fait alors de ce simple accident une tragédie domestique ; malgré tout ce qu'on en sait aujourd'hui de formel, de précis, de décisif, il y a encore des esprits tournés vers le merveilleux pour soutenir que c'est Mme Léonie Léon qui a été la cause ou même l'agent de la catastrophe.

Ce qui n'était déjà plus un secret pour certains des familiers de Ville-d'Avray, c'était l'attachement de Gambetta pour cette amie, la solidité éprouvée et réciproque d'un lien et la souffrance du tribun de n'en pouvoir faire loyalement et joyeusement l'aveu. C'est que le cœur avait ses raisons que la raison d'Etat longtemps s'était refusée à connaître.

Une fois la semaine, à l'hôtel de la Chaussée-d'Antin, où se tenaient les bureaux de la République Française, arrivait dans la voiture fermée, conduite par le cocher Luis, une dame inconnue, qui montait en hâte aux appartements particuliers du « patron ». Ces soirs-là, dans la salle à manger, sans invités, les petits plats étaient mis dans les grands, et le tête à tête n'allait pas sans quelque cérémonie.

Plus tard on sut que la visiteuse furtive de 1877 était la fille d'un officier supérieur d'artillerie, un instant attaché à la personne du duc d'Orléans. Il avait deux filles : Léonie, la plus jolie, était la cadette. Orpheline de son père — l'officier succomba à un mal tragique — Mlle Léonie Léon vivait en 1871, à Paris, avec sa mère. Très enthousiaste, elle se prit d'une admiration exaltée pour l'homme qui avait tenu dans la défense nationale un rôle prépondérant. Malgré les rebuffades de la tante Massabie, hargneuse aux jupes qui rôdaient autour de son grand homme, fléchissant cette vigilance inquiète, elle parvint à être admise auprès de Gambetta. Elle était intelligente, instruite, distinguée ; une liaison s'ébaucha, si cachée qu'il fallut le drame de Ville d'Avray pour que sa révélation franchît le cercle des confessions amicales.

« On avait deviné vaguement, a écrit un confident, qu'il y avait au cœur de Gambetta une affection de longue date. C'était tout. On apprit, après le jour fatal, qu'il y était toujours resté fidèle et l'on se rappela qu'à certains jours il se dérobait. On comprit qu'il allait rendre les visites qu'il recevait. C'est dans ces entretiens intermittents avec Mme Léon que Gambetta trouvait un repos d'esprit nécessaire à sa vie active et dévorante. C'est pour l'avoir plus complet, qu'il préleva plus tard, sur la petite fortune qui lui était arrivée si à propos par la République Française, les quelques milliers de francs nécessaires pour acheter les Jardies. »

L'habitude était ainsi à la veille de recevoir sa consécration officiele. Cependant, des familiers se refusaient encore à y croire. En mai 1881, Arnaud de l'Ariège, faisant allusion aux bruits qui circulaient, dans les milieux parlementaires, du prochain mariage de Gambetta, écrivait à un ami, « que le jour où le « protecteur » se mariera, nous serions joliment embêtés tous les deux. »

Rien n'était plus vrai, cependant. La résistance au projet matrimonial venait de l'amie elle-même qui disait à Gambetta : « Un homme en votre situation ne peut pas épouser sa maîtresse ». Conquis, subjugué, il revenait à la charge, invoquait pour la décider son devoir de reconnaissance plus encore que ses droits d'amoureux ; après sa chute parlementaire, il se sentait plus libre d'obéir aux entraînements de son cœur. Elle ne cédait toujours pas, mais elle se laissait faire doucement violence. Vingt-huit jours avant la blessure, le 30 octobre 1882, Gambetta écrivait à son père, et cette lettre ruine définitivement la légende du drame extra conjugal :

« Je te recommande la discrétion sur mon projet de mariage. Tu dois en avoir parlé à quelqu'un, car l'Agence Havas a reçu de Nice une dépêche dans laquelle on annonçait mon mariage. J'ai fait supprimer la dépêche ; mais, évidemment, on était informé là bas, et je ne m'explique pas bien comment, car tu es la seule personne à qui j'en ai parlé.

» Je fais tous mes efforts pour décider mon amie à se résoudre ; et je crois bien sincèrement avoir fait quelques progrès, grâce surtout au récit que je lui ai fait de ta joie en apprenant pareille nouvelle ; mais je n'ai pas encore triomphé de ses scrupules et de sa résistance. Il faut donc des ménagements et surtout éviter la publicité.

« Crois que je ne serai réellement heureux que le jour où je pourrai t'annoncer que son consentement est obtenu. »

Puis, c'était l'accident stupide, la blessure de la main et du bras, avec ses conséquences désastreuses. Mme Léonie Léon ne quitta pas une heure le chevet du blessé. Victime d'un diagnostic mal posé, Gambetta expirait, Mme Léonie Léon s'agenouilla, pria, pleura et sortit : l'homme d'Etat qu'elle avait aimé vivant, mort, appartenait au pays, qui lui fit d'imposantes funérailles.

Après cette grande douleur qui se devait de rester muette, Mme Léonie Léon se réfugia dans son deuil. Elle était pauvre ; quelques amis assurèrent par une petite rente la dignité de ses jours. Au contraire de ce qui a été écrit, elle n'avait point de fils, mais un neveu. Elle se claustra dans une retraite insoupçonnée. Longtemps elle vécut ignorée en province. Pieuse, si quelqu'un connut la détresse de son âme, ce fut le desservant de l'humble église où elle allait s'agenouiller souvent. Plus tard elle revint à Paris ; l'existence qu'elle y mena fut aussi retirée et aussi impénétrable. Puis elle voyagea. Elle allait souvent à Rome ; elle s'y était fait quelques relations dans le monde ecclésiastique.

Elle n'avait pour tout bien que les lettres de l'ami. C'est un cas assez fréquent que ce besoin chez les hommes d'action de confier à une femme leurs plus secrets desseins, de faire de l'élue l'ombre de leur propre conscience et le miroir de leurs propres pensées.

La mort de Mme Léonie Léon livrera-t-elle à l'aventure cette correspondance précieuse ?

Georges MONTORGUEIL

LIBRES PROPOS

Le martyre de la Pologne

Le grand écrivain polonais, Henrick Sienkiewicz, — l'illustre auteur de « Quo Vadis », — vient d'adresser à Guillaume II, en faveur de ses compatriotes odieusement persécutés, une lettre éloquente et digne dont on lira avec émotion quelques passages :

» Sire,

» Au moment où, dans l'univers civilisé, tous les yeux sont tournés avec un douloureux étonnement vers une province de votre vaste empire, au moment où la presse de toutes les nations, y compris les journaux allemands honnêtes, constate et réprouve l'iniquité commise à l'égard des enfants polonais dans le royaume de Prusse, tout homme, tout chrétien, et à plus forte raison tout Polonais, peut légitimement s'adresser à Votre Majesté au nom de la justice.

» La justice, en effet, est supérieure à toutes les raisons d'Etat, à toutes les raisons politiques qui, par cela seul qu'elles la foulent aux pieds, sont erronées et font fausse route. Le mal et l'iniquité appellent une réparation, et cette réparation est dans les mains du monarque. La Providence, qui, dans ses insondables décrets, a mis sous votre autorité une fraction considérable du grand peuple polonais, a, en même temps, imposé à Votre Majesté le devoir de respecter l'âme de ce peuple, de le protéger, de veiller sur son honneur, sa foi, sa langue, ses traditions et ses sentiments.

» Cependant, les territoires polonais incorporés à l'Etat prussien sont devenus un enfer de souffrances, et ces souffrances, hélas ! n'ont fait que grandir, s'aggraver sous votre règne. Les plaintes des opprimés non-seulement retentissent sans écho, mais encore le gouvernement de Votre Majesté y répond par des lois qui, même aux étrangers, paraissent des mesures de haine, de violence, on dirait de vengeance. »

La population polonaise est paisible, poursuit l'écrivain ; elle paie l'impôt du sang et des biens ; elle se soumet aux lois équitables. Or, voici que des dispositions barbares viennent d'être édictées qui défendent aux Polonais de se bâtir un toit sur le coin de terre qui leur appartient et que l'instituteur prussien a reçu l'ordre « de transformer par force l'enfant polonais, ce sain et robuste arbrisseau, en un sauvageon rabougri et chétif, mais allemand ! »

Et Sienkiewicz termine son adjuration éloquente et émue en faisant appel à la conscience « chrétienne et loyale » de l'empereur.

Cette page magistrale de l'auteur de « Quo Vadis » rappelle la vigoureuse lettre de Zola au président de la République, cette lettre intitulée « J'accuse ! » d'où est sorti le triomphe du droit. Elle rappelle encore Virtor Hugo adressant aux rois de « grandes et sévères leçons ». Mais si elle soulève l'indignation du monde civilisé, nous craignons fort qu'elle ne laisse Guillaume II indifférent et sceptique.

Le kaiser s'est juré de germaniser la Pologne allemande et, pour atteindre ce but, il ne reculera devant aucun crime de lèse-Humanité.

Et comment en serait-il autrement, puisque les souffrances morales et matérielles de la Pologne catholique n'ont même pas trouvé d'écho au Vatican ? Si le chef de l'Eglise, protecteur naturel cependant des malheureux Polonais serrés, comme dans un étau, entre la Russie schismatique et l'Allemagne hérétique, se tait au spectacle des persécutions dénoncées par Sienkiewicz, peut-on attendre quelque pitié, quelque justice du conquérant hautain et brutal ?

Oui, Sarto, dont la Pologne est demeurée la fille soumise, non seulement n'a pas fait un geste pour que soient séchées les larmes de ce peuple qui le vénère et a mis en lui toute sa foi, mais encore, on raconte qu'il laisse le champ libre à l'empereur protestant dans sa guerre révoltante et mesquine aux traditions les plus sacrées, aux droits les plus imprescriptibles de tout un malheureux peuple.

Mais ce n'est pas en Pologne qu'il faut rechercher les causes de cet égoïsme révoltant. Elles sont en France, ces causes et un de nos confrères les définissait, hier, avec beaucoup de précision et de justesse.

— Très au-dessus des intérêts de la religion catholique, disait-il, le pape place les intérêts de sa politique. Or, celle-ci, toute dirigée contre la France, lui commande de ne contrarier en rien l'empereur d'Allemagne.

Aussi, pleurez pauvres mères de Pologne, pleurez sur vos libertés perdues, sur vos illusions catholiques ébranlées...

Mais il vous reste la sympathie de tous les peuples civilisés que la lettre de Sienkiewicz aurait suffi à faire déborder, si elles ne vous étaient depuis toujours acquises !

G. SIAUVE-EVAUSY.

CHOSES ET AUTRES

CONSPUEZ JUSTINIEN !

Les étudiants en droit de Paris « chahutent » en ce moment un de leurs maîtres. Ils lui reprochent sa sévérité aux examens. Cependant, ce n'est pas là leur principal grief.

— C'est le droit romain, disent ces jeunes gens, que nous conspuons dans la personne de l'un de ceux qui l'enseignent. Nous n'en voulons plus ! Ça ne sert à rien qu'à nous faire perdre du temps. Plus de droit romain ! Il faut qu'on le supprime en première année comme on vient de le faire pour la seconde année, où il n'est plus qu'une matière à option.

Ainsi parlent les étudiants en droit de Paris, et il faut reconnaître que leur langage, s'il est plein de fermeté, ne manque pas de courtoisie. Mais il nous est permis de supposer que lorsqu'ils sont dans leur chambre, en tête à tête avec leurs bouquins, ils s'expriment beaucoup plus familièrement ; et n'est-ce pas qu'il vous semble les entendre :

— Justinien.

— La barbe !

— Popinien.

— La ferme !

Il y a longtemps, au surplus, que le « Digeste » passe pour être surtout indigeste et le « Corpus » pour être souverainement ennuyeux, en dépit de ce que Bossuet a pu dire du droit romain, pour lequel il professait, comme nul ne l'ignore, une estime voisine de la vénération. Il y a longtemps également que l'étude du droit romain est considérée comme un luxe par une foule d'hommes qui sont cependant pleins de respect pour le passé. Mais c'est le défaut de tous nos programmes d'enseignement : ils sont établis comme si les écoliers, à tous les degrés, se destinaient à je ne sais quel mandarinat. Et quel intérêt, je vous prie, peut bien avoir un jeune homme qui sera plus tard huissier ou même magistrat à connaître jusque dans ses paragraphes les plus insignifiants la loi des Douze Tables ? En faut-il donc tant pour rédiger une assignation, pour faire un protêt ou dresser un procès-verbal de saisie ou pour condamner un tiers à 16 fr. d'amende ?

On s'explique donc sans peine que les étudiants en droit poussent à leur tour le cri bien connu :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains

Car si les Romains ont abusé de quelque chose, c'est évidemment du droit que le mort a de saisir le vif.

GRIFF.

HUMOUR

Le futur lord-maire de Londres, sir William Treloar, inaugurait hier l'exposition annuelle d'une société fort intéressante, qui s'appelle l'Association londonnienne des oiseaux de volière.

Sir Treloar a prononcé à cette occasion, un petit discours dans lequel il a fait une large dépense d'humour britannique.

Qu'on en juge par ces échantillons :

« Un oiseau que j'ai à la maison mange six fois plus que les autres ; à cause de cette voracité, ma femme l'appelle un alderman. »

Et, en disant ces mots, le futur lord-maire se tourna gracieusement vers ses assesseurs, les futurs aldermen.

« J'ai aussi, reprit sir Treloar, un perroquet qui glapit sans cesse des choses inintelligibles ; ma femme l'appelle un député. »

On est gai en Angleterre et le futur lord-maire est un remarquable pince-sans-rire.

CHRONIQUE

GERMAINE

Lascaud est un riche banquier de la Chaussée-d'Antin. Il n'a qu'une passion, l'argent ; qu'un plaisir, la Bourse ; qu'un amour, sa femme ; qu'un ami, Robert de l'Etang. Germaine a vingt ans de moins que son mari. Il y a trois ans, Lascaud la retira de chez les Dominicaines pour l'épouser. Pour famille, elle n'avait qu'une tante habitant Bourges, pour dot que sa beauté.

Robert est un gentilhomme accompli ; son rare esprit justifierait les plus hautes ambitions ; mais il passe sa vie aux pieds de Germaine et quinze mille francs de rente suffisent à ses goûts modestes.

Tout entier au cours de la Bourse, Lascaud a sur les yeux un bandeau d'argent, prodiguant à Robert la classique affection des maris trompés.

Mais si la quiétude du mari est parfaite, le bonheur de l'amant est cruellement troublé. Un rival ne vient-il pas de surgir à l'horizon dans la séduisante personne d'Antony Bordas, un jeune peintre qui ressemble à Rubens comme deux gouttes d'eau. Au dernier salon, il exposa le portrait — très remarqué — de Lascaud.

Robert abhorre le peintre, mais Germaine lui prodigue tant d'amour qu'il se croit seul aimé, tandis que le grand préféré est Antony.

La belle Mme Lascaud et son nouvel amant sont en douce conversation dans le boudoir de Germaine. Ce qu'ils disent ? Ecoutons...

— Oui ! s'écrie le peintre, nous en aller vivre dans l'oubli aux pays lointains, inconnus, quel bonheur ! mais, je crains...

— Que crains-tu ?

— Je crains qu'un jour, bientôt peut-être, tu ne regrettes ton luxe, tes plaisirs, tes amis, ta liberté.

— Enfant ! répond Germaine ; tu ne sais donc pas ce que c'est qu'aimer ?

— C'est justement parce que je t'adore. Réfléchis : je ne suis qu'un artiste. Ce n'est pas avec quelques billets de banque que nous pourrons aller vivre et nous aimer au bout du monde.

— Trop vrai, approuve Germaine attristée ; mon mari est très riche, mais je n'ai rien, moi.

Puis, tout à coup, sautant brusquement au cou du peintre :

— Antony ! ô mon cher Antony ! j'ai une idée superbe ; avant huit jours nous partirons. J'aurai cent mille francs...

— Est-ce possible ?

— Je les aurai ! c'est mon secret. Jeudi, à trois heures, tu passeras sous ma fenêtre. Si les rideaux sont baissés, j'aurai réussi. Avec mes propres ressources, économies, bijoux, cela fera cent trente mille francs pour prendre le train, un vrai train de plaisir, celui-là ! Maintenant, va-t'en.

Deux baisers et la porte du boudoir se ferme sur Antony.

Une heure après, sur ce même divan que vient de quitter le peintre, Robert de l'Etang s'efforce en vain de consoler Germaine qui, abattue, désolée, sanglote dans ses bras.

—Oui, mon ami, il n'y a que toi au monde qui puisse me sauver...

— C'est fait ! accentue Robert. Mais qu'y a-t-il, grand Dieu ?

—Ecoute, Robert : je t'ai souvent parlé d'une amie que j'aime plus qu'une sœur, Mme Dubreuil, dont le mari est receveur général à Châlons. Eh bien ; la malheureuse enfant m'annonce une épouvantable nouvelle ; son mari va faire faillite s'il ne trouve immédiatement cent mille francs. Il s'agit de lui sauver plus que la vie : l'honneur. M. Dubreuil a voulu se tuer.

× × ×

— C'est affreux ! dit Robert en prenant les mains de Germaine. Que faire ?

— Je n'ai rien à moi, tu le sais.

— Mais Lascaud est riche.

— C'est vrai ; mais depuis un an, mon mari est brouillé avec le receveur général et jamais il ne consentirait, non jamais...

— Certainement. J'oubliais cette implacable brouille. Moi, Germaine, je ne possède qu'une maison dont le revenu atteint quinze mille francs à peine. Que faut-il faire ?

— Si tu le veux, s'écria Mme Lascaud en se jetant au cou de Robert, tu peux sauver mes pauvres amis.

— Tu sais combien je t'aime !

— Voici mon plan. Mon mari a en toi une confiance sans bornes, va le trouver et demande-lui cette somme. Je suis sûre qu'il ne te la refusera pas. Dis-lui que tu as joué, que tu as perdu, que tu es ruiné, qu'il s'agit de ton honneur, de ta vie.

— J'y vais ! s'écrie Robert en pressant Germaine dans ses bras.

Connaissant les habitudes tranquilles de son ami, Lascaud écoute sa confidence avec un profond étonnement ; mais il n'hésite pas à lui remettre les cent mille francs qui sont son salut, après avoir pris toutefois hypothèque sur sa maison. On est banquier ou on ne l'est pas.

Peu après, Robert de l'Etang avait la joie ineffable de déposer les cent mille francs dans la main de Germaine comme il aurait fait d'une boîte de dragées ou d'un bouquet de violettes.

Trois heures viennent de sonner ; c'est l'instant convenu du signal décisif. Tout en prodiguant ses caresses au bon Robert, la maîtresse d'Antony baisse vivement les rideaux de la fenêtre...

Elle a réussi.

Le lendemain, Germaine annonce à son mari qu'elle va partir immédiatement pour Bourges où l'appelle l'état désespéré de cette bonne tante Adèle qui lui servit de mère. Elle n'a qu'une demi-heure pour se rendre à la gare. Ses malles sont prêtes. A la porte, une voiture attend.

Justement, le banquier doit présider un conseil d'administration, ce qui l'empêche, à son grand regret d'accompagner Germaine qui, du reste, aussitôt arrivée, lui donnera des nouvelles de la pauvre malade.

Lascaud met sa femme en voiture et tous les deux, s'embrassant, disent ensemble : « A bientôt ! »

Ils ne doivent plus se revoir.

× × ×

Voici deux grands jours que Lascaud est sans nouvelles de Germaine. Mais une inquiétude autrement grave le tourmente. Il vient de perdre un million à la Bourse et le lendemain, c'est une nouvelle perte. Le banquier, absolument affolé, rentre à son hôtel et fait appeler son intime ami, Robert de l'Etang.

— Ruiné ! s'écrie-t-il ; je suis ruiné, mon pauvre de l'Etang. Il fut un moment où cent mille francs auraient pu me sauver ; on me les a partout refusés et je suis perdu.

— Quelle catastrophe ! murmura Robert en s'arrachant les cheveux. Et dire que c'est moi qui... avec ce maudit emprunt !... oh ! ces cent mille francs, pourquoi me les avez-vous prêtés ?

— Parce que vous me les avez demandés. C'est en vous sauvant que je me suis perdu.

— Eh bien ! je suis ruiné comme vous. Ma maison que vous avez hypothéquée sera vendue. Je n'aurai plus rien et cette double ruine sera l'œuvre d'une femme, de Mme Lascaud !

— Que voulez-vous dire ?...

— C'est pour elle que je vous ai emprunté les cent mille francs, il les lui fallait pour sauver son amie d'enfance, Mme Dubreuil, dont le mari allait faire faillite.

— Dubreuil ? Et pourquoi ne m'en a-t-elle rien dit ?

— N'êtes-vous pas depuis un an brouillé avec le receveur général ?

—La malheureuse ! s'écrie Lascaud, en laissant tomber sa tête dans sa main. Pour sauver son amie, elle nous perd tous les deux.

Au même instant, un domestique annonce Mme de Joussin. C'est la tante de Bourges !

— Vous ? dit le banquier stupéfait. Vous n'êtes donc pas mourante ?

— Je me porte comme un charme, mon cher neveu.

— Et Germaine... cette dépêche... Vous n'avez donc pas vu ma femme ?

— Aucunement, puisque je viens passer huit jours avec elle.

— Je perds absolument la tête.

— Calmez-vous, dit Robert en prenant la main du banquier. Tout s'explique...

— Vous trouvez ?...

— Au lieu d'aller à Bourges, Mme Lascaud sera partie pour Châlons, voulant remettre elle-même les cent mille francs à Mme Dubreuil.

— Tout cela est bien étrange...

× × ×

La porte du salon s'ouvre une seconde fois et l'on annonce M. le receveur général de Châlons.

— Mon vieil ami, dit M. Dubreuil en tendant la main au banquier, oublions nos rancunes et ne croyez plus qu'à mon amitié. Arrivé à Paris ce matin, j'ai appris votre malheur et je viens mettre à votre disposition les capitaux dont je puis disposer.

— Il est bien temps ! Je suis ruiné, Monsieur, et vous n'ignorez pas, je pense, que vous êtes la cause de ma ruine.

— Moi ? fait Dubreuil stupéfait.

— Sans doute ; avec les cent mille francs que Germaine a prêtés à votre femme pour empêcher votre faillite, j'aurais pu me sauver.

— Je ne sais vraiment ce que vous voulez dire. Ma femme n'a jamais emprunté un sou à Mme Lascaud et c'est grâce à la prospérité de mes affaires que j'ai la joie de vous offrir aujourd'hui mes services.

— Ainsi ! s'écrie le banquier, je suis ruiné ; ma femme n'est ni à Bourges ni à Châlons ; ma tante de Joussin se porte Dieu merci comme un charme ; Mme Dubreuil n'a jamais emprunté cent mille francs à Germaine et Germaine a disparu.

Chacun est consterné, muet. Les regards se cherchent, s'interrogent, quand tout à coup, pour la troisième fois, apparaît le domestique qui remet une lettre au banquier.

Lascaud la décachète et lit :

« Mon cher ami.

» Je me trouvais dimanche à Genève. A ma grande surprise, je rencontre sur le quai Mme Lascaud, accompagnée du peintre qui a fait ton portrait. Au moment où je vais lui présenter mes hommages, ta femme disparaît et c'est en vain que je cherche à la revoir. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je serai chez toi demain.

Jacques AUBRY. »

— Lisez ! dit Lascaud en tendant la lettre à Robert de l'Etang.

Et il tombe comme une masse sur le parquet.

FULBERT-DUMONTEIL.

OPINION D'UN PAYSAN

Au cours des derniers inventaires, pour l'exécution desquels la troupe avait été requise de prêter son concours, un capitaine du 8e de ligne, M. Magniez, s'est refusé, par cas de conscience, à donner l'ordre d'enfoncer les portes de l'église de Saint-Jans-Cappel (Nord), ne voulant pas, a-t-il dit à ceux qui lui demandaient les motifs de ce refus, commettre de sacrilège.

Respectueux des sentiments et des croyances intimes de chacun, nous ne nous reconnaîtrions pas le droit de censurer la résolution de M. Magniez s'il eut été un simple particulier. Mais, dans l'espèce, le refus de se soumettre aux ordres donnés émane d'un officier, c'est à dire d'un homme qui, par son rang, ses fonctions, doit, sans la moindre hésitation, pour la discipline dont il est gardien, pour l'exemple des soldats placés sous son commandement, l'obéissance passive absolue, obéissance sans laquelle d'ailleurs il n'est pas d'armée régulière possible.

Que cette soumission exige dans certaines circonstances, une abnégation méritoire et mette parfois ceux qui la subissent dans de cruelles alternatives, c'est entendu et nous ne le discutons pas. Mais là, précisément consiste le véritable dévouement et la loyauté qu'on est en droit d'attendre des chefs et, à moins de désirer la disparition de toute autorité, Messieurs les officiers sont tenus les premiers de s'incliner devant les réglements qui, en République, ne doivent pas exister que pour les simples soldats.

S'il ne comportait aucune sanction pénale, l'acte de rébellion du capitaine Magniez servirait utilement la propagande antimilitariste.

Au Conseil de Guerre de juger.

ECHOS ET NOUVELLES

Les Alouates de la Guyane sont peut-être les plus intelligents, les plus étranges et les plus curieux des singes.

Orateurs infatigables et chanteurs distingués, ces « ténors des bois » sont aussi des chirurgiens émérites.

Lorsqu'un alouate est blessé, tous ses petits camarades accourent, l'entourent, s'empressent, le plaignent et, ce qui vaut mieux, le secourent.

Ceux-ci plongent leurs doigts dans la plaie comme pour en sonder la profondeur, tandis que ceux-là vont chercher des feuilles d'arbres qu'ils insinuent dans la blessure pour arrêter le flux du sang.

D'autres, enfin, s'en vont à la recherche de plantes bienfaisantes qu'ils appliquent sur la plaie pour en activer la guérison.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

CONSEIL DE CABINET

Paris, 28 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

LA QUESTION DU MAROC

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a proposé au Conseil de demander à la Commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner le projet de loi relatif à la ratification de l'acte d'Algésiras, de déposer un rapport en temps utile, pour qu'il puisse être inscrit à l'ordre du jour de la séance du jeudi 6 décembre. Cette proposition a été approuvée.

Le gouvernement a décidé de demander que la discussion de l'interpellation de Jaurès sur la politique marocaine, soit jointe à celle de ce projet de loi.

DANS LES CHEMINS DE FER

M. Barthou, ministre des travaux publics, a indiqué au Conseil les mesures qu'il a prescrites aux compagnies de chemins de fer, à la suite de l'enquête ouverte sur les retards des trains, et notamment sur l'insuffisance du matériel et du personnel.

PROJETS DE BRIAND

Briand, ministre de l'instruction publique a communiqué au Conseil des ministres : 1. Un projet d'abrogation de la loi Falloux et d'organisation de l'enseignement secondaire, projet s'inspirant de celui voté par le Sénat, et dont les principales dispositions ont été reprises ; 2. Un projet de suppression du baccalauréat ; 3. Un projet tendant à rendre plus efficace l'obligation de l'enseignement primaire ; 4. Un projet d'organisation de l'enseignement pour les enfants anormaux, arriérés et instables.

Le projet concernant le baccalauréat supprime le baccalauréat et le remplace par un certificat de fin d'études.

LES 28 ET 13 JOURS

Le général Picquart a annoncé que les périodes d'exercices des réservistes seraient réduites à deux semaines, pour la seconde convocation, et à trois semaines pour la première. Les périodes d'exercices des territoriaux seront réduites à une semaine.

Cette répartition est fondée sur l'emploi des réserves en cas de guerre. Les classes les plus jeunes sont destinées à renforcer l'armée active ; elles seront convoquées de manière à pouvoir s'exercer dans les cadres des régiments actifs au moment des grandes manœuvres. Dans ces conditions, trois semaines sont suffisantes, mais nécessaires.

Les classes les plus anciennes de la réserve sont employées, en temps de guerre, à former des compagnies, bataillons et régiments nouveaux, dits « de réserves ». Les réservistes appartenant à ces classes seraient convoqués de manière à prendre, pour ainsi dire, leur postes de combat dans ces nouvelles unités. Deux semaines sont suffisantes.

De même pour l'armée territoriale ; il ne s'agit pas de reprendre une instruction qui est faite, il faut seulement mettre les territoriaux en contact avec leurs nouveaux chefs, les orienter dans leur nouvelle situation. Une semaine suffit pour cela.

Cette nouvelle répartition des périodes d'instruction est logique. Elle répond à l'emploi des réserves en temps de guerre ; elle n'exige aucun effort inutile. Son adoption constitue, à la fois, un progrès au point de vue militaire, et un allégement pour la population.

LEGION D'HONNEUR

Les ministres se sont occupés de la répartition des croix de la Légion d'honneur entre les divers ministères, en vue de la promotion de janvier.

LA DIRECTION DE LA MUTUALITE

M. Mascle quitte la direction de la Mutualité et va être nommé conseiller d'Etat. Le Conseil a nommé comme successeur à la direction de la Mutualité, un ancien préfet.

La Question du Maroc

L'INTERPELLATION JAURES

Paris, 28 novembre. — Jaurès d'accord avec ses collègues du groupe socialiste unifié, vient de déposer la demande d'interpellation suivante :

« Je demande à interpeller le gouvernement sur sa politique marocaine et sur les raisons pour lesquelles il prépare une action au Maroc, avant même d'avoir soumis à la ratification du Parlement les accords d'Algésiras ».

La Chambre sera appelée demain à fixer le jour du débat.

L'ENVOI DE TROIS CUIRASSES

Toulon, 28 novembre. — La division Touchard n'a pas encore appareillé. Elle prend ce matin ses dispositions d'appareillage. Mais elle ne partira que sur l'ordre venu de Paris.

Nous croyons devoir faire remarquer que les nouvelles parues ce matin annonçant le départ de la division étaient au moins prématurées.

Il est bon de rappeler aussi que la division Touchard ne fera que remplacer la « Jeanne-d'Arc », le « Galilée » et le « Forbin », qui regagneront leurs ports d'attache à l'arrivée de leurs remplaçants.

Une autre dépêche de Toulon annonce :

« La « Nive » a été remorquée ce matin au point fixe pour un essai de ses machines. Ce transport sera ensuite conduit aux coffres de régulation des compas et appareillera, selon toutes probabilités, avec la division des cuirassés, lorsque les ordres que l'on attend seront parvenus ».

Les chaudières du vaisseau-amiral sont allumées, personne ne peut descendre à terre. Il n'y a qu'une coupée de service pour les vaguemestres.

A l'état-major de l'amiral Touchard, on se montre très réservé.

Il est exact que les trois cuirassés allaient partir hier à minuit, lorsque contre-ordre fut communiqué du port par signaux lumineux.

On se tient encore prêts à quitter d'un moment à l'autre les coffres du mouillage. Cependant rien de positif ne peut être don-